

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 104 Dont suppléant : 0 Pouvoirs : 4 Absents excusés : 4 Absent : 0</p>
--	---	--

Date de convocation : 8 avril 2014.

Vote(s) pour : 108  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du lundi 14 avril 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

### Point n° 8 : Communication des décisions prises par le Président et par des Vice-Présidents.

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 janvier 2014 relative à la délégation du Conseil au Président,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a décidé de déléguer par arrêté à des Vice-Présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, la signature des décisions prises dans des matières pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président et des Vice-Présidents, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Président et des Vice-Présidents :

- Décision 15/2014, du 21 mars 2014,
- Décision 23/2014, du 20 mars 2014,
- Décision 24/2014, du 18 février 2014,
- Décision 25/2014, du 18 février 2014,
- Décision 26/2014, du 18 février 2014,
- Décision 27/2014, du 18 février 2014,
- Décision 28/2014, du 21 mars 2014,
- Décision 29/2014, du 21 mars 2014,
- Décision 30/2014, du 21 mars 2014,
- Décision 32/2014, du 20 mars 2014,
- Décision 33/2014, du 18 février 2014,
- Décision 34/2014, du 25 février 2014,
- Décision 35/2014, du 25 février 2014,
- Décision 36/2014, du 17 février 2014,
- Décision 37/2014, du 4 mars 2014,
- Décision 38/2014, du 4 mars 2014,
- Décision 39/2014, du 10 mars 2014,
- Décision 40/2014, du 21 mars 2014,



- Décision 41/2014, du 10 mars 2014;
- Décision 42/2014, du 13 mars 2014,
- Décision 43/2014, du 4 mars 2014,
- Décision 44/2014, du 21 mars 2014,
- Décision 45/2014, du 19 mars 2014,
- Décision 46/2014, du 19 mars 2014,
- Décision 47/2014, du 19 mars 2014,
- Décision 49/2014, du 19 mars 2014,
- Décision 50/2014, du 26 mars 2014,
- Décision 51/2014, du 19 mars 2014,
- Décision 52/2014, du 20 mars 2014,
- Décision 53/2014, du 20 mars 2014,
- Décision 54/2014, du 19 mars 2014,
- Décision 57/2014, du 20 mars 2014,
- Décision 58/2014, du 21 mars 2014,
- Décision 59/2014, du 27 mars 2014,
- Décision 60/2014, du 7 avril 2014,

CONSIDÉRANT que selon l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être rendu compte à l'organe délibérant des attributions exercées par délégation de ce dernier au Président et par conséquent de la signature des marchés publics et des avenants, ainsi que des décisions prises en matière contentieuse,

DECLARE avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, aux avenants et aux procédures contentieuses ci-annexées.

Pour extrait conforme  
Metz, le 15 avril 2014  
Le Président

Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz



INFORMATION RELATIVE A LA SIGNATURE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE MARCHES PUBLICS ET D' AVENANTS  
Conseil de Communauté - Lundi 14 avril 2014

Numéro de marché	Objet	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché de base TTC	Montant de la prestation € T.T.C.	Durée	Type de procédure	Date de la CAO
1045	Réalisation des travaux d'espaces verts et de plantation du secteur Sud dans le cadre du projet de transport en commun METTIS de Metz Métropole <i>Avenant n° 5 : Prestations supplémentaires</i>	ISS ESPACES VERTS TERA PASAGES	6 rue des Ferblaniers 57070 METZ	1 556 743,27 €	77 986,68€ soit 4,99%			
1073	Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination pour la construction de l'Institut Lafayette, rue Marconi à Metz <i>Avenant n° 1 : Honoraires pour la prolongation de délai</i>	DASOM	6 rue des Gravelles 10410 VILLECHETIF	31 901,25 €	7 824,40 € soit 24,45%			04/12/2013
1101	Mission de conseiller technique relatif aux aménagements des salles blanches et laboratoires du projet Institut Lafayette <i>Avenant n° 1 : Honoraires pour la prolongation de délai</i>	AURANOYE	55 impasse des Prunus 01150 BLYES	117901,68	25 440,00€ soit 21,50%			04/12/2013
1254	Evolution du logiciel PROGOS Aides versées	MGDIS	Parc d'Innovation Bretagne Sud Allée Nicolas Leblanc CP 10 56038 VANNES cedex	240 000,00 €		2 ans et 10 mois	Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence	

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE PROCEDURES CONTENTIEUSES**  
**Conseil de Communauté – Lundi 14 avril 2014**

**RECOURS CONTENTIEUX**

<b>PARTIES</b>	<b>JURIDICTION COMPETENTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATE DU RECOURS</b>
SARL Auto Vitrage 57 contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Requête faisant suite à la décision de la Commission d'indemnisation Amiable des Entreprises, dans le cadre des travaux METTIS, d'attribuer 39 000 € à la Société requérante. La Société sollicite une indemnisation de 189 900 € en réparation de son préjudice.	31 janvier 2014

**DECISIONS RENDUES PAR LES DIVERSES JURIDICTIONS**

PARTIES	JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DE LA DECISION	SENS DE LA DECISION
M. Daniel PRUCHNOWSKI contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Recours de plein contentieux tendant au versement d'une indemnité de 120 000 € faisant suite au reclassement de M. PRUCHNOWSKI.	20 février 2014	Rejet de la requête.
M. Daniel PRUCHNOWSKI contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Recours tendant à condamner Metz Métropole à verser 7 500,42 € à M. PRUCHNOWSKI au titre des frais de cure et d'aménagement de véhicule, frais faisant suite à son accident de travail.	20 février 2014	Metz Métropole est condamnée à verser 3 009,21 € avec intérêts au taux légal à compter du 10 juillet 2010. Metz Métropole doit également verser 1 000 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative.
SCI CHABERT contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation d'un titre exécutoire émis par Metz Métropole, d'un montant de 22 796,87 €, correspondant à une subvention du même montant versé par Metz Métropole, en application de la délibération du 22 novembre 2010.	26 février 2014	Non-lieu à statuer suite au retrait par Metz Métropole de la décision attaquée. Metz Métropole est condamnée à verser 1 035 € à la SCI CHABERT au titre des articles L. 761-1et R. 761-1 du Code de Justice Administrative.

SCI CHABERT contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation d'un commandement de payer la somme de 22 796,87 € daté du 23 septembre 2013 établi par la Trésorerie Municipale de Metz.	26 février 2014	Non-lieu à statuer suite au retrait par Metz Métropole de la décision attaquée. Metz Métropole est condamnée à verser 35 € à la SCI CHABERT au titre de l'article R. 761-1 du Code de Justice Administrative.
Monsieur Laurent MOSCIATTI contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Requête tendant à l'annulation de la décision de Metz Métropole du 18 avril 2013 portant refus implicite de retirer la décision de radiation des effectifs et, par voie de conséquence, d'annuler la décision de Metz Métropole de radiation des cadres du 30 juillet 2012.	28 février 2014	La requête de M. Laurent MOSCIATTI est rejetée pour irrecevabilité.
M. et Mme MADIER contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'expertise judiciaire suite à l'inondation du domicile de M. et Mme MADIER dans la nuit du 19 au 20 juin 2013 en raison de fortes intempéries.	24 mars 2014	M. Christian LEFEBVRE est désigné en qualité d'expert.
Madame Florence LAMBLLOT contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation de l'arrêté du Président de Metz Métropole en date du 25 mars 2013 portant radiation des cadres pour abandon de poste.	25 mars 2014	La requête de Madame LAMBLLOT est rejetée au fond.